



MA Saint Briec

Situation explosive !!!

La situation de la Maison d'Arrêt de Saint Briec devient de plus en plus compliquée. En effet, la surpopulation pénale qui règne sur cet établissement ne fait que dégrader les conditions de travail et les conditions de détention. La Maison d'Arrêt de Saint-Briec a une capacité théorique d'hébergement de 68 places. Régulièrement touchée par la surpopulation pénale avec la présence de matelas au sol, l'Administration avait décidé d'installer 3 lits superposés atteignant quasiment le plafond dans chaque cellule de 9m2 augmentant ainsi la capacité d'hébergement. **Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 177 détenus qui sont actuellement incarcérés sur la structure.**

C'est intolérable et inadmissible.

Cette promiscuité est source de tensions, de conflits et ce sont les personnels qui subissent de plein fouet ces difficultés. Les incidents se multiplient ces derniers temps. Pour surmonter cet afflux de personnes incarcérées, la Direction décide d'héberger les détenus où bon lui semble n'hésitant pas à bafouer les règles d'incarcération.

Vendredi dernier, 5 personnes détenues condamnées, soumises au régime « détention normale » ont été affectées au quartier semi-liberté. La Direction considère que ce sont des détenus relativement calmes, mais ils restent des personnes incarcérées à part entière. Aujourd'hui encore, c'est un détenu condamné à une longue qui vient de prendre ses quartiers au QSL. Les risques existent. Leur affectation en QSL est une aberration. Les mouvements sont compliqués, ils peuvent traverser la cour d'honneur pour se rendre au téléphone, aux activités, à l'UCSA, etc... Le fonctionnement de la structure est mis en péril, les procédures ne sont plus respectées, la sectorisation encore moins. Prendre une clé dite d'intervention qui va du QSL au quartier service général est une entorse gravissime. Les conséquences peuvent être terribles.

La décision de contourner les règles sécuritaires a été prise du fait de la surpopulation et des bruits émanant de la détention.... **Incrovable !!!**

Un réel désencombrement s'impose et pas 3 ou 4 transferts comme il est de coutume pour apaiser la colère des personnels car au bout de 2 jours, ils sont déjà remplacés. Sans compter les détenus prévus pour des passages en appel sensés rester un mois sur la structure mais qui repartent souvent 3 mois après... Par contre, dès que les détenus affectés à Saint Briec partent en appel, ils reviennent quasiment dans la foulée de la fin de leur appel. Aussi, dès lors qu'il s'agit de procès d'Assises, les personnes partent illico presto.

Si le ras-le-bol gagne les personnels, c'est que cette situation de surpopulation ne semble pas être bien prise en compte par les autorités judiciaires et pénitentiaires. Malgré ces protestations, les détenus affluent sur l'établissement. Ce n'est pas rien lorsque l'on connaît les difficultés de ces petites Maisons d'Arrêt pour pouvoir accueillir les détenus au-delà d'un certain seuil.

La CGT Pénitentiaire exige des pouvoirs publics qu'ils prennent réellement leurs responsabilités quant aux conditions de travail déplorables et insupportables que subissent les personnels pénitentiaires.

La CGT Pénitentiaire exige des transferts rapidement avant que la situation ne dégénère davantage et passera à l'action si elle n'est pas entendue.

**Le Bureau local CGT.
Le 29 Novembre 2017.**